

Mandat pour les patients en dehors des maisons de repos

J'autorise le pharmacien-titulaire, dans le cadre du suivi des soins pharmaceutiques à réaliser la Préparation de médication individuelle pour mes médicaments et autres produits conformément à l'arrêté royal du 24 septembre 2012 établissant les règles relatives à la préparation de médication individuelle (par jour et par moment de prise).

Fait à ... en trois (quatre) exemplaires (un pour le mandant, un pour le mandataire (et éventuellement son remplaçant) et un pour le pharmacien.)

Signature du patient